



## Problème d'embrayage défectueux.

Par **Luukas86**, le **03/12/2019** à **16:34**

Bonjour,

Il y a de ça 8 ans, ma mère a fait l'acquisition d'un véhicule. ( Citroën Jumpy diesel 1.9 ).

Depuis, elle s'en est toujours servie comme véhicule de transport quotidien, pour ses trajets de travaux.

Depuis son acquisition, le câble d'embrayage a été changé 6 fois si ce n'est plus. Le fait étant que il y a 4 ans, le 06/10/2015 le kit d'embrayage complet a été changé. Depuis ce changement elle a effectué 54.000 km.

Il y a 2 semaine son câble d'embrayage sède à nouveau, elle le fait changer, après le changement de son câble nous nous rendons compte que le problème est plus grave et qu'il provient surment du volant moteur.

Le garagiste dépité nous fait comprendre qu'étant donné de l'usage du véhicule, et surtout pour de la conduite de ville, il est normal que son kit d'embrayage lâche à nouveau.

C'est alors que je décide de me renseigné et je tombe sur un texte sur le site Fiches-Auto.fr :

Rappelons donc qu'un volant moteur doit pouvoir fonctionner jusqu'à **200 000 km** au moins. La prise en charge que vous pouvez prétendre est à hauteur de **100%** si le volant moteur tombe en pannes avant **60 000 km**. Entre **60 000 km et 80 000 km c'est 70%** que vous pouvez espérer et enfin **50% jusqu'à 100 000 km**.

Après il devient moins évident d'obtenir une participation mais si par exemple l'avarie du volant moteur se produit à 120 000 km essayez de faire participer le constructeur à hauteur de 10 à 20%.

Sachez qu'il faut souvent batailler pour obtenir une participation, mais qu'au delà de 5 ans il n'y a plus d'espoir en raison de la prescription légale.

Le garagiste a-t'il fait un abus de faiblesse ? Ou une méconnaissance de cette information ?  
Ou s'applique t'il seulement sur certains véhicules ?

Cela n'empêche que le nombre de réparation effectué sur ce véhicule dépasse largement 3x le prix initiale de ce véhicule, et qu'à aucun moment un mécanicien n'a réussi à régler ce problème. Aujourd'hui nous souhaitons trouver des ressources afin de nous défendre pour ne

pas avoir à payer ces réparations une Nième fois.

Merci de bien vouloir nous venir en aide.

Cordialement.